

# RÉUSSIR UNE OPÉRATION DE CONCEPTION-RÉALISATION

C0211

## ENJEUX

La loi ELAN pérennise la dérogation permettant de recourir, sans condition, aux marchés de conception-réalisation. La conception-réalisation lorsqu'elle est utilisée à bon escient a des avantages incontestables. Les opérations concernées doivent répondre à certains critères. La maîtrise d'ouvrage doit mettre en place une organisation spécifique. Le montage et le suivi opérationnel doivent être adaptés à la procédure.

## PUBLIC

Responsable de programmes et d'opérations.  
Chargé de programmes et d'opérations.  
Chef de service. Maîtrise d'Ouvrage.

## OBJECTIFS

- › respecter toutes les étapes du montage et du suivi d'une opération en conception-réalisation depuis la consultation jusqu'à la réception
- › mettre en œuvre les critères de choix de cette procédure
- › repérer les risques, les inconvénients et les atouts du montage en conception-réalisation.

## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Cette formation fera alterner exposés, études de cas pratiques, descriptions de situations.

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

## ANIMATION

Djilali DEROUICHE, Ingénieur en Bâtiment,  
Directeur de la maîtrise d'Ouvrage.

## DATES CLASSE VIRTUELLE

3 et 4 avril 2025  
16 et 17 septembre 2025

## DÉROULÉ & CONTENU

### 1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

### 2 PENDANT - EN GROUPE

- **Présentation du montage et de ses spécificités ; modalité de désignation du groupement**
  - › les conditions de recours aux marchés de conception-réalisation
  - › les avantages et inconvénients de la procédure
  - › la consultation et désignation du groupement : publicité, critères de sélection proposés, remise et analyse des candidatures, remise des offres...
- **Conséquences pratiques pour le maître d'ouvrage de la modification des rôles et des attributions des principaux acteurs**
  - › le rôle du maître d'ouvrage
  - › le rôle de l'éventuel assistant technique au maître d'ouvrage
  - › le groupement concepteur-réalisateur : type de groupement, répartition des tâches
- **Gestion et prise en compte de la modification de l'enchaînement des tâches**
  - › l'importance de la définition précise du programme en phase amont
  - › la contractualisation anticipée du marché de travaux, définition des tranches
- **Conduite, par le maître d'ouvrage, des prestations et des interactions entre les acteurs**
  - › la gestion des interactions entre les acteurs
  - › la réception des missions d'étude par phase et l'affermissement des tranches
  - › le suivi de la réalisation et la responsabilité du concepteur
  - › les problèmes liés à l'exécution des travaux
- **La gestion des modifications**
  - › l'engagement contractuel sur les coûts et les délais
  - › l'engagement à prix global et forfaitaire
  - › les conditions de modification du prix ou des délais
- **Les pénalités et retenues**
  - › quelles pénalités et retenues prévoir dans les documents contractuels ?
  - › pour quelles finalités ?
- **La réception des travaux**
  - › les opérations préalables
  - › le rôle du concepteur
  - › le prononcé de la réception par le maître d'ouvrage
  - › les effets de la réception.

### 3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

**PRIX NET : 1610 EUROS** - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :** Anne de POULPIQUET - 06 61 15 23 39. [anne.de-poulpiquet@afpols.fr](mailto:anne.de-poulpiquet@afpols.fr)

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. [referenthandicap@afpols.fr](mailto:referenthandicap@afpols.fr)